

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/10/22-7/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022750-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

OBJET : Convention de participation financière à conclure entre le Département et la Caisse primaire d'assurance maladie relative au remplacement de la plateforme EPMR au bât B de la Maison départementale des solidarités de Mitry Mory.

Le Département met à disposition de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne des locaux situés 1 quater rue du Dauphiné à Mitry-Mory au sein de la Maison départementale des solidarités de Mitry-Mory, suivant une convention signée le 27 janvier 2021. Le Département et la CPAM sont convenus de prendre en charge chacun pour moitié la dépense correspondant au remplacement de la plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite (EPMR) au bâtiment B à la MDS de Mitry-Mory, ce qui représente une participation de 13 580 € à recevoir de la CPAM.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la décision du Président du Conseil départemental n° DGS/SGA/DGAR/DAJP/2021/001 en date du 18 janvier 2021 approuvant la convention de mise à disposition de locaux à la Maison départementale des solidarités de Mitry-Mory au profit de la Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de participation financière à conclure entre le Département et la Caisse Primaire d'assurance maladie tel qu'il figure en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur l'opération « Recettes bâtiments » ouverte au budget départemental

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI, en sa qualité de Présidente de la CPAM 77



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne